ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

passeport biométrique

Question écrite n° 70835

Texte de la question

M. Philippe Folliot attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur le nouveau passeport biométrique succédant au passeport électronique. Il lui demande quels sont les délais envisagés afin que toutes les communes de France aient accès à ce système.

Texte de la réponse

Arrêté à l'issue d'une large concertation menée au plan local par les préfets et, au plan national, avec l'Association des maires de France (AMF), le nombre de communes équipées de stations de recueil de données biométriques est aujourd'hui de 2 076 et devrait se stabiliser à ce niveau. Quant au nombre des stations, il est désormais proche de 3 500 en incluant celles installées dans 216 consulats français. En septembre 2009, l'inspection générale de l'administration (IGA) a reçu pour mission de procéder à l'évaluation et à l'audit du système de délivrance des passeports biométriques. Le rapport de l'IGA, rendu en février 2010, fait apparaître que le nombre des stations de recueil des données biométriques est globalement suffisant pour faire face aux besoins des usagers portant sur la délivrance de passeports.

Données clés

Auteur : M. Philippe Folliot
Circonscription : Tarn (3e circonscription) - Nouveau Centre
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 70835
Rubrique : Papiers d'identité
Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales
Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 9 février 2010, page 1285
Réponse publiée le : 10 août 2010, page 8859